

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B – HAUTE-CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003396-20260321-3-21-03-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

De la commune de Vallica

Séance du 21 mars 2026 à 14 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Claire, M ANTONIOTTI Jean-Nicolas ,
Mme BONFANTI PIGELET Raffaella, M CASTELLANI Abel, M PIGELET Christophe.

Procuration : Mme COLOMBANI Claudine à M PIGELET Christophe.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI PIGELET Raffaella

Le Maire rappelle :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7-2 ;

VU la délibération n° 2 du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un adjoint au maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote, de l'élection du Premier adjoint :

Candidat : M ANTONIOTTI Jean-Nicolas

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de l'adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Résultats :

Nombre de votants : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4

A obtenu :

M ANTONIOTTI Jean-Nicolas : 7 voix

M ANTONIOTTI Jean-Nicolas ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 1^{er} adjoint au maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le conseil municipal :

PROCLAME M ANTONIOTTI Jean-Nicolas en qualité d'adjoint au maire ;

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Calvi, le 25 mars 2026.
Publié ou notifié le 25 mars 2026.



Fait à VALLICA, le 25 mars 2026